

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CEVENNE DES HAUTS GARDONS
SEANCE DU 08 AVRIL 2011**

Les délégués de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons se sont réunis vendredi 8 avril à 18 h 00 à la mairie de Sainte Croix Vallée Française (salle de la Cuisinasse) sous la présidence de Monsieur Hubert **PFISTER**, Président.

Etaient présents : Josette **GAILLAC**, Jean-Max **ANDRE**, Jean-Claude **PIGACHE**, Marianne **PASCAL**, Françoise **SAINT-PIERRE**, Noëlle **PRATLONG**, Jean **VALMALLE**, Pierre **FESQUET**, Etienne **DIVOUX**, François **FAURE**, Annie **GOISET-PASCAL**, Véronique **GUELAUD**, Evelyne **SAINT MARTIN**, Michèle **MANOA**, Michel **COLRAT**, Gérard **CROUZAT**, Jean-Pierre **HOURS**, Michel **SALLES**.

Pouvoirs : Michel **LOUISNARD** pouvoir à Hubert **PFISTER**.

Absents : Jérôme **GALTIER**, Monique **PASTRE**, Claude **FORGEOT**, Sandrine **MARMEYS**, Jean **HANNART**, Marguerite **JULLIAN** (excusée), Pierre **PLAGNES**.

Madame Evelyne SAINT MARTIN a été nommée secrétaire de séance.

1. Validation des comptes rendus des conseils communautaires des 25 février 2011 et 14 mars 2011 :

Le compte rendu du conseil communautaire du 25 février, après deux modifications apportées par Mme Saint Pierre concernant le chapitre sur l'épicerie boulangerie du Pompidou, est approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil communautaire du 14 mars est approuvé à l'unanimité.

2. Réflexion sur le devenir de la communauté de communes :

Les délégués des communes de Bassurels, du Pompidou et de Saint Etienne V.F se sont étonnés qu'il n'y ait pas eu de proposition de réflexion sur la réforme des collectivités territoriales, notamment sur la partie concernant les intercommunalités suite à la réunion avec M. le Préfet et M. le Sous Préfet qui c'est tenue le 1^{er} février à St Martin de Lansuscle. C'est pourquoi ils ont interpellé les élus du Conseil communautaire et le Président par un courrier afin que cette question soit mise à l'ordre du jour. Une copie du courrier envoyé à M. le Sous Préfet par la commune du Pompidou a également été adressée au Président.

Mme Gaillac, maire de Bassurels, souligne qu'elle a été étonnée qu'il n'y ait pas eu à l'ordre du jour depuis la réunion avec le préfet une réflexion sur le devenir du territoire et annonce que sa commune a fait un sondage auprès de sa population pour connaître son avis concernant le fait de rester ou non dans la communauté : 77 imprimés ont été envoyés, 59% sont revenus.

Sur ces retours, les réponses à la première question sont les suivantes :

- 38 oui / pour rester à la communauté, non favorable pour aller vers Florac, ni éclatement de la communauté, et modérés pour aller sur le territoire de l'Aigoual.
- 15 non / pour rester à la communauté, favorable pour aller vers Tarnon Mimente et pour adhésion au territoire de l'Aigoual.
- 1 abstention.

Mr Crouzat, maire de St Etienne, rappelle la nécessité de parler de l'avenir de la communauté. Il signale que les habitants de St Etienne se posent des questions sur les regroupements de communautés de communes. Il nous informe qu'il n'a effectué aucun sondage sur cette question. Il demande qu'un débat soit ouvert.

Mme Saint-Pierre, maire du Pompidou, rappelle la démarche qui a été faite sur sa commune : une consultation de la population a été organisée, après décision de son conseil municipal, consultation sur la place de la commune du Pompidou au sein de la Communauté de Commune de la Cévenne des

Hauts Gardons. Elle rappelle également qu'un courrier a été adressé à M. le Sous Préfet, il synthétise les réponses de cette consultation, et rend compte de la réunion publique, organisée par la commune, qui a eu lieu suite au retour du questionnaire. Les réponses reçues sont favorables pour un départ vers la communauté de Florac. Mais elle informe que sa commune ne partira pas si Bassurels ne sort pas, car ces deux communes sont étroitement liées géographiquement. Elle insiste sur le fait que le Pompidou n'a pas **décidé** de sortir, et qu'il s'agit uniquement d'une réflexion sur l'avenir, que ce courrier est uniquement un compte-rendu de la consultation des habitants. Elle attend une réponse de M. le Sous Préfet.

Un débat s'engage, plusieurs communes s'expriment sur ce sujet.

Il s'en dégage une idée générale qu'un certain nombre d'élus a été surpris de la tournure du courrier de la commune du Pompidou à M. le Sous Préfet. Il est dommage que le Conseil communautaire n'ait pas été informé de cette demande de débat. En lisant ce courrier des élus ont l'impression que la décision est prise, qu'il est trop tard pour discuter et améliorer les choses. Ils ont le sentiment que cette démarche n'est pas constructive. Un chapitre du courrier adressé à M. le Sous Préfet concernant la non-réalisation de projets sur le territoire de la commune du Pompidou choque beaucoup d'élus du conseil qui rappellent que plusieurs projets concernant la commune du Pompidou ont été étudiés par les agents de la communauté de communes, et que s'il n'ont pu aboutir, ce n'est pas le fait de la communauté, ils rappellent aussi que le projet d'épicerie au Pompidou a été nommé « priorité n°1 » parmi tous les autres projets. Il ne s'agit pas de faire une comptabilité des projets de chaque commune mais la communauté de communes est faite pour un territoire. Rappel des actions qui concerne son territoire : NATURA 2000, OCAGER, Groupement d'employeurs, Station d'épuration de la Coopérative, Atelier de transformation végétal, station carburants, ...Ensuite viennent les projets qui concernent plus particulièrement les communes, ceux-ci profitent aussi à tout notre territoire.

D'autres élus se posent des questions sur la méthode de concertation au sein des communes concernées, ils mettent en garde sur le système de sondage.

Mesdames Galliac et Saint Pierre expliquent que ce n'est pas un simple sondage, il y a eu une réelle discussion au sein de leurs communes.

Mme Saint-Pierre rappelle de nouveau que ce courrier n'est qu'un rendu de la consultation des habitants, en aucun cas la décision de sortir de la communauté n'a été prise. De plus, elle signale le manque d'informations des habitants sur les actions de la communauté et propose, en se référant aux textes (Code Général des Collectivités Territoriales : « le président doit rendre comptes des actions communautaires à toutes les communes membres chaque année ». Le Président, Hubert Pfister, répond qu'il est d'accord avec cette proposition, quelque soit la réglementation, mais il précise que les délégués communautaires doivent rendre compte de ces actions au sein de leur conseil municipal. De plus vu le contexte actuelle de la vie de la communauté (changement de secrétaire général), la gestion de la vie quotidienne est difficile mais on espère dégager du temps dans l'avenir pour une meilleur communication.

Le Président, Hubert Pfister, après avoir écouté les arguments de chacun, s'exprime sur le courrier des communes de Bassurels, le Pompidou et St Etienne : il signale qu'il n'était pas nécessaire de faire un courrier pour mettre un point à l'ordre du jour, il y a suffisamment de moments où l'on se retrouve il aurait suffi de demander que ce sujet soit abordé. Il se dit choqué par la procédure.

En effet, il trouve dommage qu'il faille passer par l'État pour parler entre nous. Il constate un

problème de communication. Il fait référence à la réunion publique qui a eu lieu au Pompidou il y a environ un an. Il constate des expressions quasi identiques dans le courrier et lors de cette réunion. C'est un procès d'intention qui est fait au conseil communautaire. Il rappelle que la Communauté n'a rien refusé à la commune du Pompidou, le projet de l'épicerie du Pompidou est suivi avec autant de soin que les autres projets. Il fait également un retour sur les chiffres du sondage, en précisant que leur interprétation lui paraît inexacte.

Enfin, il précise que si la commune du Pompidou souhaite sortir de la communauté, elle peut. La communauté n'a aucune autorité sur les communes. C'est aux conseils municipaux qu'il appartient de décider des coopérations intercommunales.

Une Majorité de délégués exprime leurs craintes d'un agrandissement de la communauté, ce serait prématuré, nous n'avons pas encore trouvé nos marques, des communes viennent d'entrer il y a trois ans enfin la configuration du territoire ne se prête pas à des grandes structures. Une série de réunions ont eu lieu au mois de juin 2010, le sujet de coopération territoriale et d'agrandissement avait été évoqué à ce moment.

Mme Manoa, ajoute qu'il est dommage que la commune du Pompidou parte, et présente son avis non favorable pour un agrandissement. H Pfister signale qu'il n'a aucun mandat de la part de son conseil municipal à ce sujet, mais invite les autres communes à s'exprimer au sein de leur conseil municipal.

3. Compte rendu de la commission voirie du 28 mars et du bureau du 6 avril :

• Commission voirie du 28 mars :

Pour rappel, un compte rendu a été diffusé à tous les membres de la commission. Plusieurs délibérations sont à prendre pour valider les propositions exprimées lors de cette réunion :

- **Livraisons station carburant** : augmentation d'une heure par mois sur le contrat de Mr Patrick ROUX, agent de la déchetterie, pour assurer la réception des livraisons de la station carburant.

La délibération est votée à l'unanimité.

- **Déneigement** : Afin de libérer du temps sur le travail de Jacques Valmalle et Denis Petitpré la commission demande que l'Unimog puisse être utilisé par les agents communaux (pas besoin de permis spécial). Le conseil communautaire est d'accord sur ce principe **mais sous réserve qu'ils soient deux** pour effectuer ce travail conformément à la loi sur la sécurité du travail.

La délibération est votée à l'unanimité.

- **Cartes téléphoniques** : pour éviter aux agents techniques intercommunaux de faire l'avance du prix d'achat de leur carte téléphonique, il est proposé d'ouvrir un compte au bureau de tabac de Coulomb Benjamin sur l'esplanade à Florac, afin qu'ils puissent se réapprovisionner. Certains élus s'étonnent que l'on n'achète pas les cartes téléphoniques à la Poste de Sainte Croix, et pourquoi ne pas envisager un forfait ou un abonnement : pour répondre, il s'avère que passer par la Poste c'est administrativement très compliqué (commande bien à l'avance des cartes et paiement tout de suite avant réception du produit), ensuite pour l'option forfait ou abonnement, les communications passées hors forfait paraissent difficiles à maîtriser.

La délibération est prise par principe s'il n'y a pas un autre moyen plus simple. Voté à l'unanimité.

• Régime indemnitaire pour les titulaires :

Jacques Valmalle souhaiterait que les élus réfléchissent à une indemnisation pour le déneigement, Denis qui fait des travaux insalubre et dangereux pourrait lui aussi en bénéficier. Il est rappelé que le régime indemnitaire est déjà instauré, mais c'est au Président d'en exécuter la

décision. Le Président souhaiterait que le régime indemnitaire soit accordé à l'ensemble des agents, et que les attributions en soient décidées de façon collégiale. Il demande que ce sujet soit étudié et qu'une enveloppe budgétaire soit prévue. Report au prochain conseil de cette décision.

- **Les contrats aidés :**

Lors de la commission finances du 11 mars il a été décidé que les emplois CAE en fin de contrat ne seraient pas réembauchés par la communauté, les communes qui le souhaitent pouvant embaucher directement la personne. À la commission voirie du 28 mars cette proposition a été remise en question, les élus ont émis l'hypothèse que les agents en contrats aidés pourraient être repris par la communauté en contractuels à 17h30 (mi temps), les communes s'engageant à rembourser intégralement le coût de l'agent ainsi que le temps passé pour la gestion du personnel (fiches de paye, gestion des heures, des absences, des formations...), la communauté ne pouvant budgétairement assumer cette charge. Il est demandé au conseil communautaire de trancher sur cette décision.

Cette dernière option implique une charge de travail supplémentaire au niveau du secrétariat. Richard Bouat précise que selon lui plus de charges administratives et de gestion du personnel créera le besoin d'heures supplémentaires au secrétariat ; le Président propose que la gestion du personnel soit prise en charge directement par les communes concernées. M. Fesquet, maire de Moissac, précise que son conseil municipal a voté son budget et qu'il n'a pas prévu d'enveloppe pour embaucher directement un agent. M. Manoa déplore que la communauté ne puisse prendre en charge ce service. Des conseillers déplorent ce constat mais le secrétariat est en période de réorganisation il n'est pas judicieux de rajouter des charges pour le moment.

Les avis étant partagés, le Président propose un vote sur cette question : 11 voix pour que les communes emploient directement les agents, 7 voix pour que la communauté les emploie, et 1 abstention.

- **Bureau du 6 avril :**

Ce bureau avait un ordre du jour unique : le tourisme.

Création d'un office de tourisme intercommunal. Il en résulte que le financement du projet est incertain ainsi que la manière de monter cet OT, les élus du bureau ont décidé de se donner un peu plus de temps pour étudier les financements possibles : jusqu'à fin 2011. Toutefois la commission a décidé de dégager une enveloppe financière, à hauteur de 20 000 € maximum, pour aider au fonctionnement des deux syndicats d'initiative, Sainte Croix et St Etienne et du point information du Pempidou. L'idée pour la suite serait de se raccrocher à un office de tourisme existant notamment celui de Florac et surtout de suivre la piste du SLOT (Schéma Local d'Organisation Touristique) à l'échelle du Pays Gorges Causses Cévennes qui serait un bon niveau de coopération pour l'ensemble du territoire.

4. Orientations budgétaires :

Il manque plusieurs délibérations pour finir les budgets et concrétiser les décisions de la commission finances du 11 mars.

M. Bouat, responsable de l'élaboration des budgets de la communauté, explique les fonds de concours, et présente un tableau récapitulatif des projets, la participation des communes (à hauteur de 50% de la part d'autofinancement de la communauté). Les communes doivent prendre une délibération pour attribuer leur participation aux différents projets par les fonds de concours. Une règle doit être établie sur la participation aux fonds de concours, dans quels cas les communes participent-elles ? Questions qui attendent des réponses précises et qui modifient les budgets communaux.

Chaque projet nécessitant un fond de concours doit être étudié par les communes concernées avant le vote du budget le 22 avril.

Délibérations pour la commission finances du 11 mars :

- Prix horaire des agents techniques mis à disposition : 20 €uros de l'heure.

Voté à l'unanimité.

- Afin de simplifier la gestion budgétaire, M. Bouat, après avoir rencontré les Trésoriers de Florac et du Collet de Dèze, propose de supprimer trois budgets annexes et de les réintégrer dans le budget principal : le budget Alambic, celui du garage et celui du restaurant du Martinet.

La délibération est votée à l'unanimité.

- Le Percepteur demande d'inscrire au budget des provisions semi-budgétaires pour le risque des impayés notamment pour les OM et Loisirs Vacances Tourisme.

Votée à l'unanimité.

- Impayés des ordures ménagères : M. Bouat nous informe de son échange avec le Trésorier l'informant qu'au moins 10 000 € des impayés des ordures ménagères ne seront pas payés (rappels à répétition, saisies... mais toujours pas de paiement). Cependant l'état des impayés pour les OM est en diminution un gros travail est fait par la trésorerie de Florac, nous en étions à moins 40 000 € il y a peu de temps.
- Le budget du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est en cours d'élaboration. Il s'agit maintenant de décider les tarifs : propositions après étude du budget : 100 € pour la visite obligatoire tous les huit ans et pour vendre une maison, 150€ pour la visite lors d'un permis de construire.

Votée à l'unanimité.

5. Candidature de la Communauté de Communes en tant que structure animatrice du site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet :

Après avoir présenté rapidement où en était Natura (validation des objectifs et de la charte), et annoncé la date du prochain comité de pilotage le 14 avril à St Etienne, le conseil prend la décision suivante : la Communauté de Commune porte la phase d'animation et prend une délibération pour mandater Jean-Claude PIGACHE pour représenter la communauté lors des prochaines réunions.

Votée à l'unanimité.

Une demande de contribution financière aux communes proportionnelle à la surface de leur territoire sur le site Natura va être faite, il s'agit de 4 000 € à répartir sur l'ensemble des communes. Nous rappelons que l'Etat finance à hauteur de 80% cette opération le reste étant à charge du territoire concerné.

6. Modification des régies de recettes du village de vacances et de la station carburant et création d'un fonds de caisse pour le village de vacances :

Vu le départ d'Edith Rauzier au 1er mai, il faudra nommer un nouveau régisseur. Il est demandé au conseil de voter une indemnité pour les régisseurs pour compenser le fait qu'ils doivent contracter personnellement une assurance. Il est voté à l'unanimité une indemnité annuelle de 160 € pour la régie du village de vacances et pour la station carburant.

7. Convention CNRACL :

Afin de soulager le travail administratif du secrétariat, il est proposé de donner au Centre de Gestion la compétence de la gestion de la retraite des agents. Coût de ce service : 150 € par agent au moment de la retraite.

Votée à l'unanimité.

8. Projets en cours :

• OPAH :

Cette opération est en bonne voie sur le territoire, il y a beaucoup de projets : 12 projets propriétaires occupants, 16 projets propriétaires bailleurs, un document a été remis aux membres du conseil. Opération à poursuivre. Le conseil doit voter l'avenant N°2, convention cadre qui nous lie avec les 6 communautés de communes concernées et l'Etat. Cette convention prend en compte les nouvelles orientations de l'ANAH, qui se sont traduites par un nouveau régime des aides en vigueur au 1er janvier 2011.

Les buts de cette nouvelle convention sont :

- Améliorer les conditions de logement des populations modestes
- Développer une offre locative diversifiée
- Maîtriser les dépenses énergétiques
- Lutter contre l'habitat insalubre et très dégradé

La délibération qui autorise le président à signer cet avenant est votée à l'unanimité.

Info : HDL participera au conseil communautaire du mois de mai pour faire le point sur cette opération.

• OCAGER :

L'opération redémarre bien, des courriers ont été envoyés aux propriétaires qui ont été repérés lors des inventaires sur les communes. Pour l'instant deux propriétaires se sont manifestés, une deuxième approche va être faite par la diffusion de plaquettes.

Les financements sont prolongés d'une année, l'opération devait être achevée en juillet 2011, le conseil doit donc prendre une délibération pour demander cette prolongation de financements : ceux du FEADER et de la Région.

Votée à l'unanimité.

Il faut aussi délibérer sur un avenant au contrat de prestation signé avec la Chambre d'agriculture afin de réajuster sa prestation à nos besoins.

Votée à l'unanimité.

• Parcelles du Martinet :

Une personne, Mme Doose, a fait une demande pour exploiter les parcelles appartenant à la communauté de communes gérées par l'ONF (régime forestier). L'ONF nous a informés que le retrait des parcelles du régime forestier n'était pas accepté par la DDT. L'ONF propose d'établir une concession pluriannuelle de 6 ans signée entre Mme Doose et la communauté de communes. Cependant il nous est possible d'argumenter un peu plus notre demande.

Ces parcelles ne sont pas plantées, et la communauté de communes soutient ce projet. Elle délibère pour faire sortir ces parcelles du régime forestier et favoriser une installation agricole.

Votée à l'unanimité.

Info : Une réunion a eu lieu sur place pour traiter les questions d'accès et d'eau. La communauté de communes va étudier le projet de réhabilitation du béal.

• Maison Chaptal :

M. Laune, architecte qui suit le projet, a revu l'estimation du coût des travaux à la baisse (environ

20 000 €). Il est demandé au conseil de prendre deux délibérations pour lancer les appels d'offres en procédure adaptée : **une pour le commerce et une pour le logement.**

Les deux délibérations sont votées à l'unanimité.

Le conseil décide de réunir la commission d'appel d'offre pour l'ouverture des plis.

Le conseil doit prendre une délibération pour demander une subvention au Conseil Régional de 6 480 €.

Votée à l'unanimité.

Nous avons l'estimatif du coût des travaux pour la partie logement, il faut lancer la demande

du prêt locatif social qui englobe le coût de l'acquisition et le montant des travaux ; la demande du prêt est sur un montant de 135 063 €.

La délibération est votée à l'unanimité.

Renouvellement du bail commercial de Mme Virginie REMAZIELLES. Ce bail précaire est reconduit jusqu'à la fin des travaux, pour un loyer de 100 € par mois (ce loyer sera révisable après la fin des travaux).

Voté à l'unanimité

- **Atelier de transformation végétal.**

Pour information, la procédure pour la préparation de l'appel d'offre pour l'atelier de transformation végétal est en cours. Il faut prendre une délibération pour choisir le bureau de contrôle ainsi que le coordinateur SPS.

Voté à l'unanimité

- **Village de vacances du Martinet.**

Validation des orientations pour le bureau d'études.

Le cabinet Alliance a présenté au mois de mars cinq scénarii concernant la rénovation du village de vacances du Martinet. À la suite de cette présentation, une commission s'est réunie pour valider le scénario qui correspond le plus à nos attentes et à nos moyens. L'option 35 gîtes / habitations légères avec compris dedans : démolition des VRD, création de la voirie, un ou deux grand gîtes de 8 chambres. En tout, la construction porte sur 1 200 m² d'hébergements, la démolition de 8 blocs et la construction d'une salle d'animation, avec en option l'achat de la propriété de la Fare : ce qui permettrait l'extension du camping avec des habitations légères.

L'enveloppe totale pour cette opération est de 2,5 millions d'euros. Pour l'instant, le cabinet Alliance nous informe que le cumul des subventions pour ce projet est très faible : entre 30 et 38 %. Une piste est cependant à suivre : le programme de Tourisme Social et Investissement, enveloppe de 150 millions, gérée par la Caisse des Dépôts et de Consignation et par l'organisme des chèques vacances, nous allons demander au cabinet d'études de se renseigner sur ce nouveau programme d'aides.

9. Questions diverses :

- les AFP de Fontmort et du Col des Abeilles demandent au conseil communautaire d'accepter de mettre à disposition Muriel GRAS pour la gestion budgétaire et comptable de leurs associations, à hauteur de 20 heures par an et par association. Le conseil donne son accord, la délibération pour faire une convention de mise à disposition est votée à l'unanimité.
- Pour information Jean Max André attend les demandes des communes par rapport aux besoins de nouveaux containers. Il informe aussi le conseil que des camions de compostes peuvent être mis à la disposition de la communauté de communes. Le composte serait gratuit pour la collectivité et payant pour les particuliers.
- Pour le recrutement du nouveau secrétaire général, le Centre de gestion fera une première étude des candidatures en précisant son avis et ses conseils. Le bureau fera une présélection en s'aidant des commentaires du centre de gestion. Le Président souhaite que le bureau participe à l'ensemble de la procédure de recrutement.
- DFCI : Annie Goiset-Pascal signale qu'il y a encore eu des dégradations faites sur le chemin DFCI par des gros véhicules et demande que des panneaux soient posés pour en interdire l'accès.